



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AVRIL 2024

La séance a débuté à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Serge MALEN, Maire.
Monsieur le Maire fait l'appel des conseillers municipaux.

NOMS	Présents	Procuration à	Absents
MALEN Serge	P		
BONNEFOUX Chantal	P		
ANDRE Claude		MORETTI Karine	
COSTE Josiane	P		
FISCHER Lionel	P		
SALUZZO Joëlle	P		
CACELLI Alex			Absent excusé
RANC Sylvie	P		
LOUIS-VASSAL Patrick	P		
CRAPONNE Jean-Louis	P		
CUP Christine	P		
GARREL Régine	P		
ORLANDI Pascal		SALUZZO Joëlle	
DEL NISTA Xavier		FISCHER Lionel	
RABERT Guylaine		BONNEFOUX Chantal	
FILLIERE Thierry		COSTE Josiane	
TRICHARD Frédéric			Absent excusé
MORETTI Karine	P		
BOUIX Sandra			Absente excusée
GUINTRAND Tamara	P		
BOLIMON Lionel	P		
COUSTON Rémy		BOLIMON Lionel	
ADAM Carole	P		
PILLOT Marion	P		
DUCLERCQ Jean-Pierre	P		
PENALVA Sylvain	P		
PLAZA PUTTI Mireille		RANC Sylvie	

Conseillers en exercice : 27

Conseillers présents à l'ouverture de la séance : 17

Procurations : 7

Quorum : 14

Madame Josiane COSTE est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations sur le procès-verbal de la séance précédente ?

Sans observation, le procès-verbal de la séance du 21 février 2024 est adopté.

Aucune décision n'a été prise depuis le précédent conseil.

En ce qui concerne les marchés, il y a eu 4 marchés de passés : 2 marchés alimentaires et 2 logiciels. Y a-t-il des questions sur ces 4 marchés ? sans question et commentaire, nous allons passer aux délibérations.

Mouvement en cours de séance : arrivée de M. Alex CACELLI et Mme Sandra BOUIX après la présentation des marchés.

Délibération n°2024-04-15

OBJET : FINANCES : ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE EXERCICE 2023

Pas d'observation.

POUR	22
CONTRE	/
ABSTENTIONS	4

M. BOLIMON M. COUSTON Mme ADAM Mme PILLOT

Délibération n°2024-04-16

OBJET : FINANCES : ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE – EXERCICE 2023

Mouvement en cours de séance : Monsieur le Maire a assisté à la présentation mais s'est retiré au moment du vote. Il n'est donc pas pris en compte dans le calcul du quorum.

Monsieur PENALVA : sur la partie investissement, notamment sur les immobilisations incorporelles, sur les frais d'études, vous avez engagé l'année précédente 95 000 € pour une confirmation à 68 000 €, est ce que l'on peut savoir en quoi cela concerne ?

Madame BONNEFOUX : aucune question n'a été posée précédemment, c'est pour cela que l'on vous demande de le faire pour éviter ...

Monsieur PESENTI : on avait des diagnostics énergétiques qui ont été réalisés pour tous les bâtiments communaux, on était aux alentours de 30 000 € et on avait des reliquats par rapport à la mission de maîtrise d'œuvre de l'étude de la médiathèque. On a eu un cabinet d'architecture qui avait travaillé sur le projet en fin d'année 2022. Il s'agit d'une partie de leur mission qui a été payée sur ce qui a été réalisé.

Monsieur PENALVA : est-ce que sur la médiathèque on peut avoir un plan complet des dépenses engagées, de façon à voir les dépenses qui ont été engagées par rapport au projet réalisé ?

Monsieur PENALVA : sur les frais de réalisation des documents d'urbanisme, depuis 2022 vous reportez tous les ans 14 000 € de frais d'étude de documents d'urbanisme, je voudrais savoir à quoi cela correspond, parce que chaque année on le reporte mais on ne le réalise pas ?

Monsieur FISCHER : en fait cela fait 1 an ½ que nous sommes sur la modification du règlement de notre PLU, qui n'a pas été faite. Nous venons de recevoir le projet en document de travail que nous devons corriger. Ce sont des crédits ouverts dans l'optique de cette modification que nous allons réaliser.

Monsieur PESENTI : sachant que l'année dernière le contrat de mixité sociale a pris le pas sur le volet urbanisme par rapport au temps dont on dispose. Comme on avait une échéance plus importante sur le contrat de mixité. Je ne veux pas trop m'avancer mais je pense que d'ici septembre cela sera étudié et présenté. Nous avons bien avancé avec le cabinet d'urbanisme, et il faut que les élus étudient en commission. Il s'agit de l'engagement de la modification n° 2 du PLU.

Monsieur PENALVA : donc la réflexion sur la modification du PLU n'a pas été faite ?

Monsieur FISCHER : elle n'est pas arrêtée. Elle est en phase d'étude. Aujourd'hui nous sommes sur des documents de travail.

Monsieur PENALVA : pourquoi nous ne sommes pas associés ?

Monsieur PESENTI : les services ont noté depuis la mise en application de 2017- 2019 toutes les incohérences ou les problèmes d'interprétations qu'il y avait dans le règlement lors de l'instruction des déclarations préalables et des permis de construire. Toutes ces notes sont remontées et on les a transmises au cabinet d'urbanisme qui, il y a quelques jours à peine, vient de nous faire un retour que nous devons annoter. Cela porte sur quelques points réglementaires bloquants.

Monsieur PENALVA : il me semble que cela peut être intéressant que l'ensemble des élus soit au courant même sur les informations techniques.

Monsieur FISCHER : mais cela est prévu, rien n'est arrêté pour le moment.

Monsieur PENALVA : mais la réflexion a déjà commencé ?

Monsieur FISCHER : c'est logique, c'est la majorité. Ce n'est pas une révision, c'est une modification réglementaire. Nous sommes au quotidien confrontés parfois à ces incohérences, ces difficultés d'interprétation du règlement, souvent vis-à-vis du Grand Avignon qui instruit nos dossiers. On se rend compte régulièrement lors d'échanges que certains points réglementaires sont parfois sujets à interprétation. Il faut que l'on puisse faire l'inventaire de toutes ces modifications potentielles et les soumettre une fois qu'on les aura toutes identifiées. On vous en parlera avant d'aller plus loin. Mais pour pouvoir faire le travail et avancer, il n'est pas très efficace de le faire avec une commission où là il s'agit d'un sujet assez technique. Il faut pouvoir vous présenter ce que l'on propose et ce sera intéressant d'échanger à ce moment là pour éventuellement encore proposer des modifications.

Monsieur PENALVA : le côté technique n'est pas un problème. Je suis preneur d'éléments techniques, cela ne me dérange pas.

Monsieur FISCHER : oui, mais c'est notre rôle de faire le travail de dégrossissement. Si on veut de l'efficacité, c'est le meilleur des moyens.

Monsieur PENALVA : j'aurais aimé être associé à chaque étape, mais bon ce n'est pas grave. Toujours en fonctionnement, sur les dépenses dans l'article fêtes et cérémonies, vous avez dépensé plus de 7 000 € par rapport à ce que vous avez budgétisé, est-ce que vous pouvez expliquer à quoi cela est dû ?

Monsieur PESENTI : on a mis une participation à la Virade des Piécaous, qui n'avait pas eu lieu l'année d'avant, et au moment où on a fait le budget on ne savait pas si elle allait se faire. La commune soutient la manifestation par l'acquisition de lots. Ensuite on a eu la journée des enfants, on a mis une enveloppe un peu plus importante par rapport aux autres années. Pour l'essentiel c'est cela, parce qu'en général le budget festivités est assez stable depuis quelques années.

Monsieur PENALVA : une dernière question sur l'excédent de fonctionnement que vous dégagez, aujourd'hui il est à hauteur de 340 000 € à peu près, par rapport à l'année dernière on est à 50 % de moins. La capacité d'investissement de la commune est divisée par 2 en 1 an, cela veut dire que vous avez des dépenses qui ont mangé la capacité d'investissement de moitié. Comment vous allez faire pour réaliser tous les projets que vous avez promis aux habitants : le pumtrack, la halle sportive, la maison des associations, la médiathèque qui ne se sont pas faits. Comment vous allez faire pour investir dans tout cela ?

Madame BONNEFOUX : rien n'était promis. Monsieur PENALVA laissez-moi parler. C'est moi qui ait fait le rapport de cet élément lors de notre réunion publique, et j'ai dit que l'on avait des projets ambitieux qui ne se réaliseraient pas sur un seul mandat. Donc vous n'avez peut-être pas entendu la phrase jusqu'à la fin. Je tiens à vous le préciser, si cela a été enregistré, vous pourrez le réécouter, mais nous n'avons pas promis que tout serait fait durant ce mandat.

Monsieur PENALVA : je vous crois. Le problème est que dans une élection on s'engage sur le mandat en cours, on n'a pas la prétention d'en faire 600 non plus. Et quand vous le mettez dans une campagne, cela veut dire que vous le proposez aux habitants.

Madame BONNEFOUX : on n'a pas promis, on a proposé. Vous venez de le dire vous-même, on l'a proposé.

Monsieur PENALVA : vous êtes élus sur un programme.

Madame BONNEFOUX : oui.

Monsieur PENALVA : et dans ce programme il y a ces éléments sur un mandat.

Madame BONNEFOUX : et quand on a présenté notre programme, vous saviez que l'on allait avoir la COVID durant 3 ans ?

Monsieur PENALVA : qui pouvait le prévoir ? Est-ce que la COVID a « bouffé » l'investissement ? Non.

Madame BONNEFOUX : et bien voilà. On propose des choses et on réalise ce qui est réalisable. Vous voulez que l'on endette la commune pour faire une médiathèque ?

Monsieur PENALVA : vous l'endettez déjà, vous empruntez parce que vous ne pouvez pas investir. 300 000 € cette année en 2024.

Madame BONNEFOUX : et en face les projets : le giratoire de la Rétanque, l'avenue de la Gare.

Monsieur PENALVA : quels projets ? Oui de la voirie, et les projets d'équipements pour les habitants, ils sont où aujourd'hui ? Les projets d'équipements pour les enfants, pour les séniors, ils sont où ?

Madame BONNEFOUX : on est en négociation pour la résidence séniors. Je ne sais pas si vous savez ce que veut dire négociation, cela prend du temps.

Monsieur PENALVA : je constate que vous avez promis beaucoup d'équipements auxquels les habitants ont cru.

Madame BONNEFOUX : arrêtez de dire que l'on a promis, s'il vous plaît. On n'a pas promis

Monsieur PENALVA : c'est sur un élément de campagne, madame, vous vous êtes engagés dessus. Vous avez engagé votre candidature sur ces éléments, vous avez été élus là-dessus. Donc pour moi c'est une promesse de campagne.

Madame BONNEFOUX : c'est vous qui dites que l'on a été élus là-dessus.

Monsieur PENALVA : non c'est les résultats, vous êtes majoritaires. Cela veut dire que vous avez été élus sur ces éléments-là.

Madame BONNEFOUX : non, on a été élus sur un ensemble de choses.

Monsieur PENALVA : vous avez été élus sur quoi alors ?

Monsieur CACELLI : monsieur PENALVA, je pense qu'en France et dans les pays européens, on voit beaucoup d'hommes politiques qui promettent beaucoup de choses et ce qui se passe aujourd'hui il y a un rejet massif de la population envers certains élus. Alors soyons plutôt en dessus du niveau de flottaison, tranquille et on fait ce que l'on peut, et comme ça on maintient la barre.

Monsieur PENALVA : monsieur CACELLI, vous avez entièrement raison. Cela veut dire que lorsque l'on fait des projets sur lesquels on s'engage on est censé les tenir. A partir du moment où il y a un engagement, c'est un peu comme le contrat de mixité sociale, quand on s'engage c'est pour le réaliser, je ne comprends pas pourquoi vous vous engagez aujourd'hui sur des projets sur lesquels vous n'êtes pas en capacité d'investir ?

Madame BONNEFOUX : on va finir sur le compte administratif et après dans le budget on reprendra cette conversation. Il faut que monsieur le Maire puisse revenir.

Monsieur PENALVA : ce que je voulais dire, c'est qu'aujourd'hui avec cette capacité d'investissement qui est divisée par 2, cela ampute réellement la capacité à investir et cela est très inquiétant pour la suite à mon sens. Ce sera un vote négatif pour ce compte administratif.

POUR	20
CONTRE	1
ABSTENTIONS	4

Contre : M. PENALVA

Abstentions : M. BOLIMON M. COUSTON Mme ADAM Mme PILLOT

Délibération n°2024-04-17

OBJET : FINANCES : REPRISE DEFINITIVE DU RESULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Pas d'observation.

POUR	21
CONTRE	1
ABSTENTIONS	4

Contre : M. PENALVA

Abstentions : M. BOLIMON M. COUSTON Mme ADAM Mme PILLOT

Délibération n°2024-04-18

OBJET : FINANCES : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES PAR LA COMMUNE EN 2023.

Monsieur PENALVA : est-ce que vous pouvez nous rappeler dans quel intérêt vous avez acquis des terrains dans la colline de la Graille ?

Monsieur FISCHER : pour la protéger.

Monsieur le Maire : oui, et puis à la colline de la Graille sur le plateau, le chemin était dans le lot d'un propriétaire, on a donc acheté la vigne pour avoir la totalité des parcelles sur la colline.

Monsieur PENALVA : on avait discuté avec monsieur CACELLI il y a quelques temps afin de savoir quelles sont les parcelles sur la colline de la Graille qui appartiennent à la commune et celles qui sont dans le domaine privé. Il me semble que l'on avait eu une carte. Est-il possible d'en avoir le relevé ?

Monsieur le Maire : il y a des limites de chaque côté, il y a des limites côté Ouest et côté Est, je ne peux pas vous les dire maintenant. Mais l'acquisition que nous avons faite c'est la vigne qui est sur le plateau.

Monsieur BOLIMON : vous nous confirmez bien qu'ici on reprend bien tout sur quoi l'on a voté durant l'année ?

Monsieur le Maire : oui.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-04-19

OBJET : FINANCES : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-04-20

OBJET : ETAT ANNUEL DES INDEMNITES PERCUES PAR LES CONSEILLERS
MUNICIPAUX

Délibération n°2024-04-21

OBJET : FINANCES : VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE EXERCICE 2024

Madame BONNEFOUX : avez-vous des questions ? Nous allons pouvoir y répondre si nous avons les éléments ce soir, ou bien nous vous ferons parvenir les réponses rapidement.

Monsieur PENALVA : j'aurais quelques questions sur d'abord le fonctionnement, sur les dépenses, notamment sur les charges à caractère général. Vous avez un chapitre qui

Page 7 sur 32

s'appelle « autres » dont le montant est divisé par 2, c'est le numéro 61358 si cela peut vous aider. Est-ce que vous pouvez me dire ce que comprend cet article « autres » ? Qu'est-ce qu'il y a dedans ? 2023 il y avait 18 000 € et aujourd'hui vous proposez 9 000 €.

Monsieur PESENTI : j'apporte la réponse technique ?

Madame BONNEFOUX : oui, allez-y pour tout ce qui est technique.

Monsieur FISCHER : non mais là c'est impossible.

Monsieur PENALVA : vous rapportez le budget, première adjointe aux finances ...

Madame BOUIX : monsieur PENALVA posez vos questions à l'avance.

Monsieur FISCHER : il n'y a pas un expert-comptable qui est capable de sortir la balance du grand livre comme ça.

Monsieur PENALVA : cela fait 1 an que j'attends les éléments du budget de 2023, alors à ce rythme là je crois que j'attendrai encore longtemps les éléments que vous me promettez à chaque fois. Et on ne peut pas suivre les commissions en visio, vous ne me permettez pas de travailler, donc ne vous plaignez pas après que l'on pose les questions lors du conseil municipal.

Monsieur FISCHER : vous pouvez nous les envoyer par écrit.

Monsieur PENALVA : vous ne répondez pas.

Monsieur PENALVA : sur les caméras, cela fait 2 mois que j'attends. Le budget 2023 cela fait 1 an que j'attends et encore je ne compte pas l'année bissextile, au bout d'un moment on fait quoi ?

Monsieur FISCHER : je peux savoir à quelle question vous faites référence ?

Monsieur PENALVA : la question sur le budget 2023 que j'ai posé sur les charges de personnel, vous vous étiez engagés à me les transmettre, je les attends toujours.

Madame BONNEFOUX : mais on vous les a transmises.

Monsieur PENALVA : sur la grille indiciaire concernant le remplacement du responsable des travaux, cela fait 2 mois, j'attends toujours.

Monsieur le Maire : on vous a tout donné.

Monsieur PENALVA : non

Monsieur le Maire : mais bien sûr que si.

Monsieur PENALVA : mais non. Vous m'aviez dit que vous me l'enverriez par mail, je n'ai rien reçu. Je veux bien travailler, mais si je n'ai pas les éléments c'est compliqué.

Monsieur FISCHER : je vous mets au défi de trouver un seul élu, qui sur une ligne donnée est capable de vous sortir le détail de chaque ligne. La moindre des choses si vous voulez avoir des réponses concrètes, si votre but est d'avoir des réponses ce soir, vous avez reçu le

document part écrit, vous nous envoyez un mail disant « voilà j'aurais des questions à poser sur ce compte-là, pourriez-vous me donner le détail ? » comme ça vous aurez le détail, et on pourra en discuter.

Monsieur PENALVA : je ne crois pas demander le prix de chaque fourniture administrative, mais sur des grandes lignes budgétaires. Si vous n'êtes pas capable de donner les raisons de vos arbitrages financiers, cela va être compliqué.

Monsieur FISCHER : les arbitrages financiers ? ! On parle de 9 000 € sur un budget de 8 millions. Ne me dites pas que c'est une grosse ligne.

Monsieur PENALVA : chaque ligne est un arbitrage.

Monsieur FISCHER : je suis d'accord, mais encore une fois, si vous voulez des réponses précises ...

Monsieur PENALVA : je les demande, vous ne répondez pas.

Monsieur FISCHER : mais c'est faux. Malheureusement vous n'avez pas fait de demande à la commission, vous aviez tous les éléments. Vous aviez, grosso modo 15 jours pour nous envoyer des questions, si votre but était vraiment d'avoir des réponses ce soir, et ne pas polémiquer, la moindre des choses était d'envoyer des questions.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas la question de la polémique, quand on vous demande des éléments, que vous vous engagez à les transmettre, que vous ne le faites pas et qu'il faut attendre 1 an ...

Madame BOUIX : ce n'est pas ça la question monsieur PENALVA. La question est que l'on ne peut pas répondre à votre question aujourd'hui. On vous demande d'envoyer les questions avant ...

Monsieur PENALVA : vous ne voulez pas que l'on travaille en commission ...

Monsieur CACELLI : je crois que ce cinéma ça suffit.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas le cinéma, c'est la vérité.

Madame BOUIX : c'est polémique.

Monsieur PENALVA : non ce n'est pas polémique.

Madame BOUIX : il y a deux problèmes et vous les mélanger.

Monsieur PENALVA : pas du tout.

Madame BONNEFOUX : monsieur PESENTI qui est notre technicien s'apprêtait à répondre, monsieur PENALVA veut que je lui réponde, je vais lui répondre. Ce sont des locations que nous avons eues en 2023, il s'agit du matériel que l'on a loué pour faire des travaux au stade. Ces travaux ayant été faits au stade, ces locations n'apparaîtront plus en 2024.

Monsieur PENALVA : c'était juste pour savoir ce que voulait dire « autres ». Sur le 6161 « multirisques », je crois que c'est les assurances, vous doublez la dépense, je peux savoir pourquoi ?

Madame BONNEFOUX : parce que les cotisations d'assurance ont doublé. Pour certains ils nous avaient même menacé de ne plus nous assurer, et on a dû changer d'assureur. Donc c'était soit cela soit on n'était plus assuré.

Monsieur PENALVA : donc c'est le même assureur ?

Madame BONNEFOUX : non ça a changé de compagnie. C'était la seule compagnie qui avait répondu pour pouvoir être assuré.

Monsieur FISCHER : sachant qu'il y a de nombreuses communes qui n'arrivent plus à s'assurer.

Monsieur PENALVA : la question sur les fêtes et cérémonies là aussi vous prévoyez moins que ce que vous avez dépensé en 2023. Vous allez revoir à la baisse le nombre de cérémonies ?

Monsieur le Maire : c'est tant mieux, on fait des économies. Les cérémonies, il y a le 19 mars, le 8 mai et le 11 novembre. Après il y a toutes les autres fêtes. Mais en ce qui concerne les cérémonies, il y en a 3.

Madame BONNEFOUX : vous parlez de quelle rubrique ?

Monsieur PENALVA : 6232 fêtes et cérémonies.

Madame BONNEFOUX : on avait 64 510 € au budget précédent et on a 66 160 €.

Monsieur PENALVA : au compte administratif, vous avez dépensé 71 000 € et là vous proposez moins. Cela veut dire que vous réduisez des festivités, et si c'est oui, lesquelles ?

Madame BONNEFOUX : la virade de Piecaous 3 000 €.

Monsieur PENALVA : ça veut dire qu'elle ne se fera pas cette année ?

Madame BONNEFOUX : c'est ce qui a été annoncé par le bureau.

Monsieur le Maire : pour le moment il n'y a pas d'associations qui veulent participer à la virade.

Monsieur PENALVA : toujours dans le fonctionnement, en charges de personnel il y a un article « autres indemnités » plus de 25 000 € pour cette année, là ça concerne les primes IFSE. C'est l'article 64118 « autres indemnités ».

Monsieur PESENTI : il faut voir ce que l'on compare : par rapport au budget de l'année dernière en effet il y a plus 24 000 € et par rapport au compte administratif de l'année dernière on a 12 000 € de plus. Une règle de 3 a été appliquée par rapport au montant global des charges de personnel.

Monsieur PENALVA : qu'est ce que ça comprend cet article ? Ce sont les primes ?

Monsieur le Maire : il faut que l'on le regarde.

Monsieur PENALVA : toujours en fonctionnement, sur la subvention du CCAS, c'est peut-être une erreur, mais vous avez marqué que vous n'avez rien demandé l'année dernière. Il me semble qu'il y a eu 14 000 €.

Madame BONNEFOUX : 14 000 € et c'est reconduit à 14 000 €.

Monsieur PENALVA : d'accord, parce qu'il est noté 0.

Madame BONNEFOUX : ça doit être une erreur de saisie.

Monsieur PESENTI : ce n'est plus le même article depuis la réforme. Maintenant c'est l'article 657351, et là on a bien 14 000 €.

Monsieur PENALVA : dernière question sur l'investissement. Vous diminuez de 600 000 € votre investissement, cela veut dire 600 000 € de moins investis sur des projets. Vous avez prévu seulement un emprunt de 300 000 €, j'aimerais savoir à quoi correspond cet emprunt ? Qu'est-ce que vous allez financer avec ces 300 000 € ?

Monsieur le Maire : on vous a donné des éléments là-dessus. Il y a des projets qui sont préparés. Il va y avoir des arbitrages à faire. On a ciblé un montant parce que l'on ne veut pas se démunir de tout. On a des projets, on a un montant et en fonction de ce montant et de ces projets et bien on fera un arbitrage pour savoir ce que l'on fait et ce que l'on reporte. On a ciblé un peu sur les deux dernières années de notre mandat. On n'a pas ciblé sur un an. Parce qu'il y a des impératifs, d'autres qui le sont un peu moins, on a des arbitrages à faire. Tout ce qui est marqué on va le regarder, et en fonction de nos décisions, on fera les projets qui seront susceptibles d'être financés.

Monsieur PENALVA : donc aujourd'hui vous n'avez pas arbitré sur ce que vous allez financer avec cet emprunt ?

Monsieur le Maire : cette année, cela va être axé sur les logements. Il y a la résidence séniors que l'on veut essayer de faire aboutir le plus rapidement possible, on nous met un peu des bâtons dans les roues, mais on ne lâche pas prise. C'est comme pour le délestage. Moi vous savez je suis têtu, quand je veux faire quelque chose, je le fais jusqu'au bout. Ce lotissement séniors on veut qu'il aboutisse, donc il y a des frais engagés, mais on n'a pas encore la certitude de le faire, car on a encore des problèmes d'acquisition. Après il y a 4 logements sociaux que l'on veut faire : 2 au-dessus du poste de police municipale, sachez qu'enfin le poste de police sera dans un bâtiment communal, parce que l'on a acheté le bâtiment de la caisse d'épargne, et 2 appartements dans la maison Lattes. Ces 4 appartements, c'est assez important au point de vue des finances. Et on veut aussi faire quelques projets de voirie, donc cela va se centraliser là-dessus, et il faut faire des arbitrages parce qu'il nous reste 2 ans. On a quand même subi en début de mandat une crise sanitaire sans précédent. Tout cela fait que l'on a des projets que l'on a un petit peu retardé. Mais on essaie de boucher les trous au maximum.

Monsieur PENALVA : j'entends ce que vous dites, sauf que quand vous dites on va emprunter 300 000 € pour des projets : dont on n'est pas sûr de les réaliser ...

Monsieur le Maire : parce que l'on a plus de projets que de finances, donc il faut arbitrer. Il y a quelques projets que l'on ne fera pas parce que l'on a un manque financier. Mais ne me dites pas que l'on fait des projets sans savoir si l'on va les financer. Ce n'est pas vrai.

Monsieur PENALVA : ce que je dis c'est que à l'heure actuelle où on vote le budget, vous avez des points d'interrogation ...

Monsieur le Maire : mais comme tout le monde. On ouvre des crédits.

Monsieur PENALVA : on n'ouvre pas des crédits comme ça. C'est ciblé ...

Monsieur le Maire : Monsieur PENALVA écoutez moi. Toutes les années, depuis des années, on ouvre des crédits et ce n'est pas une obligation de tous les consommer. Ça n'a jamais été une obligation.

Monsieur PENALVA : la sincérité budgétaire veut que l'on prévoit ce que l'on va dépenser, pas forcément pour des projets que l'on ne réalise pas.

Monsieur le Maire : on prévoit des ouvertures de crédits.

Monsieur PENALVA : oui, je suis d'accord, mais pour des projets ciblés pour le coup.

Monsieur le Maire : oui bien sûr, il y a des projets ciblés.

Madame BONNEFOUX : on veut réaliser une résidence séniors.

Monsieur PENALVA : mais vous n'êtes pas sûrs visiblement de la réaliser. Je vous le souhaite, mais vous n'êtes pas sûrs.

Madame BONNEFOUX : On a plusieurs pistes sur différents endroits. Si elle ne se réalise pas à un endroit, elle pourra se réaliser à un autre. Le projet n'aura pas la même valeur, n'aura pas le même coût, mais aujourd'hui au moment où l'on se parle on n'a pas finalisé l'acquisition. Donc on ne peut pas être certain que l'on dépensera 100 000 € ou 300 000 €. On ouvre des crédits et en fonction du projet que l'on fera on les utilisera. S'il nous reste de l'argent on se positionnera sur d'autres choses, s'il ne nous reste pas d'argent, on ne se positionnera pas. On est obligé d'avoir un panel de projets différents et de faire en fonction de ce qui aboutira ou pas.

Monsieur PENALVA : comprenez bien que quand on doit voter un budget avec une ligne d'emprunt de 300 000 €, j'attends qu'il y ait des choses certaines ...

Madame BONNEFOUX : mais ne votez pas monsieur PENALVA, ce n'est pas grave, on ne veut pas vous convaincre.

Monsieur PENALVA : vous avez une majorité, il va être voté le budget, ne vous inquiétez pas. C'est juste une question pour comprendre. Je ne vous mets pas en danger, vous êtes majoritaire. La question c'est de savoir comment vous pouvez dire on va emprunter 300 000 € pour des projets dont on ne sait pas la finalité, qui n'aura peut-être pas le même prix.

Madame BONNEFOUX : aujourd'hui nous n'avons pas signé le prêt, on ouvre des crédits.

Monsieur FISCHER : on parle de projet, on ne parle pas d'investissement programmé. Si c'était un investissement programmé, on est sûr de faire à telle date. Aujourd'hui comme l'a très bien expliqué madame BONNEFOUX, on se laisse la possibilité d'emprunter 300 000 €.

Monsieur PENALVA : on s'endette donc au doigt mouillé.

Monsieur FISCHER : mais non. On n'ouvre pas d'emprunt.

Madame BONNEFOUX : on ouvre un crédit, mais on ne signe pas d'emprunt.

Monsieur FISCHER : demain on veut faire la résidence séniors on n'a pas le financement. On fait comment ?

Monsieur PENALVA : le crédit vous l'ouvrez sur la base du montant que vous allez devoir sortir ? Ce n'est pas 300 000 € qui tombe du ciel.

Monsieur FISCHER : on devra sortir, si ça se fait, au montant que l'on envisage aujourd'hui.

Madame BONNEFOUX : on empruntera à la banque, on passe en délibération l'emprunt. Et à ce moment là on signera pour 300 000 €.

Monsieur FISCHER : pour un projet précis.

Madame BONNEFOUX : aujourd'hui on propose une ouverture de crédits pour réaliser des projets. Le jour où la résidence seniors sera signée, on empruntera à la banque et ce jour là on passera en délibération le prêt que l'on fera auprès de la banque. A ce moment-là, oui, on engagera 300 000 €, et vous pourrez dire « non je ne suis pas d'accord, je ne signe pas, je ne veux pas ». Mais aujourd'hui on ouvre des crédits pour tenter de réaliser des projets.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas une question de d'accord ou pas d'accord. C'est une question de logique et de méthode. N'importe quel privé qui va faire un emprunt même s'il n'a pas signé à la banque il a budgété exactement ce que ça va lui coûter, pour pouvoir emprunter ladite somme. Aujourd'hui, pardon de vous le dire, l'explication que vous donnez elle vous convient peut-être, mais je trouve que, dans la période actuelle où on est financièrement assez bas, je trouve que dire on va faire 300 000 € pour un projet avec de nombreuses inconnues c'est un risque.

Madame BONNEFOUX : d'accord, on vous a entendu, ce n'est pas un souci.

Monsieur BOLIMON : je voudrais intervenir, monsieur le Maire. Nous restons silencieux pour plusieurs raisons. La première c'est que tout ce que vous présentez aujourd'hui est conforme à ce que vous avez présenté lors du dernier conseil. C'est la présentation financière de la discussion que nous avons eu la dernière fois, et on était largement intervenu sur les enjeux d'aujourd'hui et d'avenir concernant les finances de notre mairie. La deuxième chose que je voulais souligner, c'est qu'il est tout à fait légitime que chaque élu s'intéresse à chaque ligne de la comptabilité. J'ai le souvenir quand on est arrivé en début de mandat, d'avoir pris le temps avec monsieur PESENTI de voir chaque ligne. Aujourd'hui nous avons un public présent de plus en plus nombreux qui ne voit qu'une partie des choses ce soir. La comptabilité publique est très complexe et très différente de celle des entreprises, donc il faut s'y intéresser. Ce n'est pas juste entre deux échanges ici que l'on peut avoir des éclaircissements complets. Les questions de monsieur PENALVA sont légitimes. Pour notre part on était présents à la commission on a eu un certain nombre de discussions sur chacune des lignes. Nous allons passer au vote et le nôtre sera conforme avec le débat précédent. Je voulais rebondir sur la discussion en l'absence de monsieur le Maire, sur les histoires et les documents de campagne qui ont été présentés par chacun des groupes. Je voudrais inviter chaque citoyen à reprendre les différents documents des différents groupes et les relire mot pour mot, puis chacun se fera son opinion sur la réalité des engagements des uns et des autres. Nous sommes vraiment droit dans nos bottes là-dessus, je n'ai pas de souci avec cela. Enfin je voudrais mettre en garde un peu tout le monde par rapport à ce qui est évoqué au fil de ces conseils. Je ne doute pas que cela va surenchérir sur les prochains conseils. J'invite juste chaque élu ou futur élu, et je ne doute pas que parmi le public présent il y aura des futurs élus et j'en suis ravi parce qu'attaché à ce que les citoyens s'engagent et même qu'il y ait du renouvellement, à prendre conscience que la charge va être de plus en plus grande. J'ai entendu un débat samedi dans un autre cadre qui était à peu près de même nature. On dit « les élus ceci, les élus cela ». C'est complexe d'être élu, c'est complexe tout ce qui nous attend. Je ne suis pas sûr qu'au sein de cette salle il y en ait un qui est plus la science infuse qu'un autre, et ait toutes les bonnes réponses. Le débat doit avoir lieu, je mets juste en garde chacun, je dis bien chacun, je m'y inclus aussi, sur les

Page 13 sur 32

propos que l'on peut tenir ou sur le fait parfois de rendre un peu simple des choses qui sont complexes. Voilà c'était juste une petite intervention comme cela spontanée. Je suis ravi de voir qu'il y a de plus en plus de citoyens présents, et c'était une volonté aussi que j'avais en début de mandat et c'est très bien. Je félicite monsieur PENALVA parce que je ne doute pas qu'il intervient pour cela et encore une fois c'est très bien. Mais bon, tout cela s'accompagne. Le débat citoyen doit être accompagné, expliqué. Pour ma part je ne ferai qu'un seul mandat et dans cette logique là je suis content de contribuer à tout cela. On essaie de le faire au mieux que l'on peut. Mais voilà, attention, et là je fais référence une nouvelle fois, et je le fais assez régulièrement, à tout ce que je lis parfois un peu spontané sur facebook. Vous connaissez mon avis sur les commentaires « facebook ». C'est pour cela que je n'interviens jamais, parce que les raccourcis c'est assez facile, puis après il y a la réalité, la charge des élus quels qu'ils soient. Qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition peu importe, c'est une charge qui n'est pas évidente. Comme je l'ai entendu samedi dernier, j'ai presque l'illusion que certains citoyens évoquent le fait qu'ils voudraient prendre la place du Maire, du Président du Département, même du Président de la République. Je les invite, tout simplement. Merci.

Monsieur le Maire : merci pour votre intervention.

Monsieur PENALVA : je ne vais pas compléter ce qu'a dit monsieur BOLIMON il a dit beaucoup de vérités. Je suis d'accord avec vous sur le fait de pouvoir travailler dans de bonnes conditions.

Monsieur BOLIMON : je partage.

Monsieur PENALVA : c'est-à-dire, on a tous des vies professionnelles et familiales, on est tous des fois pas disponibles, on fait tous des choix professionnels qui ne regardent que nous, mais quand on fait des propositions d'amendement pour passer en visio et que c'est mis à l'étude et que je n'ai pas de réponse. Parce que le souhait toujours de travailler, être constructif, de bosser dans les commissions, ne pas pouvoir y accéder parce que l'on est loin, ça ne devrait pas être un argument, ne pas pouvoir y accéder parce que l'on n'est pas un membre de la majorité qui participe à la commission, c'est aussi un frein au travail et quand je vois que le Sénat qui a adopté une modification de la loi pour permettre aux Maires la visio, le Sénat qui est quand même, je crois, de tendance plutôt conservatrice, et qu'il a une avance sur St Saturnin, je pense que l'on peut s'en inspirer. Ça veut dire qu'aujourd'hui il y a quand même des moyens modernes autour de nous et s'en servir pour que tous les élus, peu importe leur condition puissent travailler, je trouve cela intéressant.

Monsieur BOLIMON : j'avais prévu une intervention à la fin, donc je la garderai pour la fin, en réponse à ce que vous venez de dire.

Monsieur le Maire : concernant la visio il y a un règlement qui est peut-être bien ou pas bien, s'il y a un règlement il faut s'y plier. Par contre, ce qu'il y a de sûr c'est que 10 à 15 jours avant on vous envoie tous les éléments pour que vous puissiez travailler sur les futures délibérations qui vont être présentées lors du conseil municipal, donc vous avez le temps de les regarder, de les étudier. Après il y a la commission des affaires générales, parfois vous y participez, parfois vous n'y êtes pas. La commission des affaires générales sert à poser des questions, je suis au regret de vous dire, monsieur PENALVA lors des commissions où vous avez participé je n'ai jamais entendu le son de votre voix.

Monsieur PENALVA : ah bon. Je ne parle pas doucement quand même ! Je m'exprime assez fort.

Monsieur FISCHER : vous vous réservez pour le conseil, parce qu'en commission vous n'intervenez pas.

Monsieur le Maire : vous n'avez jamais posé de question lors de la commission des affaires générales. Vous avez tous les éléments 10 à 15 jours avant. Vous avez tout ce qu'il faut pour travailler, et pour regarder ce qui va et ce qui ne va pas. Il y a un règlement peut-être qu'il est bon ou moins bon, mais tout le monde se plie à un règlement. Voilà c'est tout.

Monsieur PENALVA : je suis d'accord avec vous. Les commissions ce sont les lieux où l'on pose les questions, c'est pour cela que je vous demande d'y participer même quand je ne peux pas être présent, et puis je pose les questions en commission puisque j'ai beaucoup d'échanges de mail avec monsieur PESENTI pour confirmer mes demandes qui sont faites en commission et dont tous les éléments sont envoyés. En revanche quand je les demande en conseil, moins. Donc les services font leur travail, les élus un peu moins, c'est dommage.

Monsieur le Maire : peut-être que l'on n'est pas dans la même commission, mais chaque fois qu'il y a eu une commission je ne vous ai pas trop entendu.

Monsieur PENALVA : regardez les échanges avec les services, vous verrez que je suis très assidu.

POUR	21
CONTRE	1
ABSTENTIONS	4

Contre : M. PENALVA

Abstentions : M. BOLIMON M. COUSTON Mme ADAM Mme PILLOT.

Mouvement en cours de séance : Mme Tamara GUINTRAND quitte la séance et donne son pouvoir à M. Alex CACELLI.

Délibération n°2024-04-22

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PRIVEE ST JOSEPH SOUS CONTRAT D'ASSOCIATION POUR L'EXERCICE 2024.

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-04-23

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES : PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE
AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PUBLIQUES

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur PENALVA : monsieur le Maire, comme je suis membre de plusieurs associations, chaque année je ne prends pas part au vote et au débat, je préfère sortir de la salle le temps de la délibération.

Monsieur le Maire : je ne comprends pas votre position. Il est vrai que vous êtes quelqu'un de très procédurier, ce n'est pas une critique. Je m'étonne que vous ne sachiez pas qu'un élu membre d'une association puisse voter et doit participer au vote pour les subventions, sauf s'il est président, trésorier ou secrétaire. Par contre, autour de cette table, il y a beaucoup de gens qui sont membres d'associations. Si tout le monde suit votre raisonnement, on ne vote plus de subventions.

Monsieur PENALVA : c'est ma décision personnelle, je vous demande juste de la respecter.

Monsieur le Maire : je suis obligé de la signaler. Votre excuse est injustifiée. Quand vous parlez je vous écoute, donc je vous demande de m'écouter s'il vous plaît. Je vous demande de prendre vos responsabilités et de participer au vote de cette délibération.

Monsieur PENALVA : j'estime que la situation de conseiller intéressé quel que soit la qualité dans une association peut mettre en porte à faux. Moi j'estime que, c'est mon avis personnel, mon éthique personnelle, je ne veux pas porter un jugement public là-dessus. Si j'estime que je dois sortir pendant la délibération je le fais. Pardon de vous le dire, mais je trouve votre jugement un peu mal placé.

Monsieur le Maire : vous prenez l'excuse que vous êtes un membre d'une association.

Monsieur PENALVA : bien sûr, c'est la vérité.

Monsieur le Maire : à ce moment là on ne vote plus les subventions.

Monsieur PENALVA : mais chacun fait ce qu'il veut, chacun est libre de sa conscience.

Monsieur BOLIMON : si je peux juste dire quelque chose, je trouve dommage monsieur PENALVA que vous ne participiez pas au moins au débat.

Monsieur le Maire : monsieur PENALVA n'a pas voulu voter les subventions aux associations.

Mouvement en cours de séance : M. Sylvain PENALVA ne souhaite pas prendre part au vote et quitte la séance avant la présentation de la délibération n° 2024-04-24

Délibération n°2024-04-24

OBJET : ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2024.

Monsieur BOLIMON : je voudrais revenir sur la discussion que nous avons eue lors de la commission. Je ne sais pas où vous en êtes des discussions, mais je voulais vous remercier d'avoir suspendu, à notre demande, la demande de subvention de l'ADMR qui était d'un montant de 9 000 €. C'était quelque chose que l'on avait déjà évoqué l'année dernière et même dès 2021. Et je voulais expliquer pourquoi nous avons fait cette demande. Il se trouve que lorsque l'on regarde la liste des associations on voit que toutes ont une utilité directe pour nos citoyens, de façon même spécifique avec surtout une très grande dimension de bénévolat. Et on vous avait alerté sur le fait que l'ADMR avait un statut un peu particulier parmi celles-ci. Il se trouve que l'ADMR est un réseau national qui fait partie de l'économie sociale et solidaire. Et aujourd'hui, en 2024, ils sont plutôt sur un environnement de type entrepreneurial. Ils sont certes sous statut associatif, mais on va dire que l'approche est différente des autres associations. Nous avons notamment alerté sur le risque juridique qu'il pouvait y avoir. En sachant que cette subvention est accordée depuis plusieurs années, à un moment où le marché du service à la personne était complètement différent, et où effectivement il y avait besoin d'un soutien pour ces structures associatives alors indépendantes. J'ai cru comprendre que c'était pour subventionner un poste dans une logique où auparavant ce poste était une mise à disposition de la mairie puis cela a été transformé en subvention. Voilà c'était juste un point d'alerte, et la précision que je voulais apporter est qu'il n'y avait rien contre l'ADMR de Saint Saturnin et qu'au contraire ce que l'on avait soulevé était de laisser le temps de regarder les éléments dans le détail. On a bien demandé une suspension pour qu'il y ait une vraie discussion avec l'ADMR, qu'on observe la réalité et qu'éventuellement il y ait des alternatives qui soient proposées. Parmi les alternatives que nous avons évoquées, il y a le fait que s'il y a bien nécessité d'avoir ce type de structures présentes pour nos concitoyens au sein du village, le lien pourrait être de l'ordre de la prestation avec peut-être la nécessité d'ouvrir un marché pour sécuriser. Dans tous les cas il faut vérifier le cadre qui nécessite de pouvoir accompagner ce type de structure. Voilà je tenais à préciser tout cela, qu'il n'y ait aucun malentendu. Entre temps vous avez dû les contacter. Pour que tout le monde comprenne, nous étions dans un temps très court et nous avons suspendu le temps que la discussion s'installe. Et s'il y a bien nécessité de la représenter nous le ferons sans problème.

Monsieur le Maire : les crédits ont été ouverts mais ce n'est pas une obligation de les consommer.

Monsieur BOLIMON : bien sûr, oui d'un point de vue comptable, effectivement. Monsieur PESENTI nous avait demandé la possibilité, compte tenu du timing de ne pas revoir les crédits ouverts à l'article comptable parce que cela demandait des retraitements pour l'équilibre budgétaire. Les crédits sont ouverts, mais un crédit ouvert, comme vous l'avez dit tout à l'heure, ne veut pas dire que ça va être consommé.

Monsieur le Maire : exactement.

Monsieur BOLIMON : il se trouve que j'ai quelques notions en comptabilité mais après je conçois que tout le monde ne soit pas issu de cet univers professionnel. Donc ça c'était le premier élément concernant l'ADMR, donc à suivre. Le deuxième élément, je voulais

Page 17 sur 32

souligner la vraie dynamique du club de tennis, de la nouvelle équipe qui a repris en main le tennis. Je voulais le faire de façon officielle. On l'a tous constaté et cela est plutôt agréable. Le club de tennis est un club sportif important de la commune, et donc c'est bien d'avoir là aussi des citoyens engagés qui font du bénévolat, qui prennent de leur temps et qui ont remis une belle dynamique dans cette structure. Et concernant mon vote, je pense que ce sera mon dernier point, c'est que voilà, moi j'ai toujours, depuis le début fait des observations entre les écarts qu'il y a entre les clubs sportifs même si j'entends tous les enjeux qu'il y a autour du rugby, après ce sont des choix personnels, en ce qui me concerne je m'abstiendrai pour ce vote pour ces raisons-là.

Madame ADAM : moi je vais rajouter un mot sur le rugby et je vais préciser mon vote qui sera aussi une abstention, et je vais peut-être aussi à l'intérieur de ce que je vais dire pour le rugby y associer aussi l'école de musique. Ce sont deux gros postes, de gros montants, ce sont deux grosses associations avec beaucoup d'enfants et d'adhérents. J'ai vu qu'il y avait la convention et je l'ai lue, et je vais faire la même remarque que j'avais faite l'année dernière. J'adorerais en fait, face à une subvention telle que celle-ci, tout comme l'école de musique et comme pour le rugby, qu'il y ait, sous la forme d'une manifestation, ou sous la forme d'un temps, qui soit au centre du village et qui puisse un peu animer un moment dans le village. Je trouverais juste pour rendre aux citoyens qui paient par leurs impôts locaux une partie de cette subvention, je trouverais juste de permettre, par je ne sais quelle manifestation à laquelle je n'ai pas réfléchi, que l'on puisse offrir, que ce soit un concert au centre du village, comme cela a pu être fait pendant la journée des associations, mais cela était très court.

Madame COSTE : pour l'école de musique, elle a participé au Téléthon cette année. Il y a eu une très belle animation.

Madame ADAM : il y a eu la fête de la musique, elle était là.

Madame COSTE : et le rugby participe à la journée des associations.

Madame ADAM : oui. Encore une fois c'est juste ma position. Je trouve que face à un gros montant de subvention comme c'est le cas pour l'école de musique. Je mets l'école de musique comme cela on ne croira pas que j'ai quelque chose contre le rugby.

Monsieur LOUIS-VASSAL : pour l'école de musique je peux intervenir, parce que c'est ma partie. Avec le nouveau bureau, il y a eu le spectacle Goldman. C'était une manifestation qui n'existait pas auparavant.

Madame ADAM : il y a eu les écoles associées.

Monsieur LOUIS-VASSAL : ils participent à la fête de la musique, donc ils se montrent plus qu'avant. Donc cela va dans le sens que vous cherchez.

Madame ADAM : c'est juste en fait une histoire de service au public.

Monsieur LOUIS-VASSAL : oui, je comprends.

Madame PILLOT : on a effectivement pas mal d'éléments sur l'école de musique et moins sur le rugby, donc s'il y a d'autres interventions, et je sais que parfois il peut y avoir aussi des

présentations dans le cadre des écoles, ou des choses que l'on n'a pas forcément à l'esprit. Ça peut être intéressant de connaître ...

Madame ADAM : je ne sais pas s'ils interviennent dans le cadre des écoles ?

Madame COSTE : pas que je sache.

Madame ADAM : je crois que c'est monsieur PONS qui fait ...

Madame BONNEFOUX : l'année dernière.

Madame MORETTI : là cette année, je suis incapable de le dire.

Madame RANC : il y a l'école St Joseph qui le fait.

Madame PILLOT : qu'ils puissent effectivement justifier des écarts. Après on avait parlé pour le football aussi qui a presque plus d'adhérents, je crois bien.

Monsieur le Maire : il y a plusieurs critères qui font que. Il n'y a pas que ça.

Madame ADAM : oui, il y a l'équipe 1 qui...

Monsieur le Maire : je vous ferai un exposé un jour. Il n'y a pas que cela comme critères de subvention.

Madame ADAM : vous pouvez nous en dire un mot peut-être ?

Monsieur le Maire : il y a tout qui rentre en jeu. Il y a le nombre d'adhérents, leur budget, les frais qu'ils occasionnent. Vous me parlez de rugby, alors il est vrai que je suis plus au courant de ce qui se passe au rugby qu'ailleurs, parce que moi au rugby j'y suis resté pendant plus de 40 ans, en tant que bénévole. 40 ans de bénévolat ce n'est pas donné à tout le monde. Tout ces critères font qu'ils ont beaucoup de frais. Je vous cite un exemple : le rugby, tous les 15 jours il faut qu'il y ait une réception de toutes les équipes qui viennent jouer. Grosso modo, ils donnent à peu près 1 000 € par mois aux commerçants de St Saturnin, ce qui fait 12 000 € par an. Il y a d'autres critères qui font que le budget est très élevé. Ils font de gros déplacements, 3 déplacements en Corse, à St Laurent du Var, dans les Alpes Maritimes, tout cela engendre des frais. Ce n'est pas que le nombre d'adhérents, c'est tout un ensemble.

Monsieur BOLIMON : je voudrais faire une dernière intervention en ce qui concerne la Virade, puisque l'on en avait parlé tout à l'heure, c'est peut-être le moment d'en reparler. Durant la commission vous avez évoqué le fait qu'il y avait des difficultés pour la reconduire cette année, je voulais savoir où cela en était, et si là aussi, s'il y a plein de citoyens qui sont volontaires, est-ce qu'il n'y a pas des choses pour accompagner ceux qui s'investissent ? Je crois que c'est une grosse manifestation qui nécessite beaucoup d'engagements. Je vous laisse expliquer ce que vous nous avez présenté.

Monsieur le Maire : depuis quelques années, il y avait une association qui s'appelait la Virade de Piecaous dont le président était Jean Marc BLAZY. C'était une association où il ne faisait que cela toute l'année. Il n'avait pas d'autres problèmes. En 2020 il y a eu un arrêt dû à la Covid. Donc pendant 2 ans nous n'avons pas pu faire la virade. Cette association était en partenariat avec la municipalité. C'était une co-organisation et l'un ne pouvait pas faire

sans l'autre. Ces 2 ans d'interruption on fait exploser cette association. Comme ils ne faisaient plus rien, les gens sont partis, et en 2022 quand on a voulu la reprendre, au lieu d'une vingtaine de personnes, il n'y en avait plus que 3 ou 4. Tant bien que mal la Virade 2022 a été organisée, et cette association a été dissoute, il n'était plus assez nombreux pour continuer. Les Baskets Fumantes sont venues nous voir en nous proposant de reprendre le flambeau. Nous étions d'accord. On a fait une saison en partenariat. Les Baskets Fumantes, c'était l'inverse, eux ils avaient beaucoup de choses à s'occuper autre que la Virade. Sur l'aspect extérieur cela s'est très bien passé, mais sur l'aspect intérieur ça s'est mal passé. Il y a eu des démissions au sein du bureau. Le Président m'a dit qu'il repartait avec des gens qui n'avaient pas l'habitude de ce genre de manifestation et qu'il ne pouvait pas être présent car il avait peur de ne pas pouvoir y arriver. Et nous en tant que mairie nous n'avons pas les moyens d'être seul organisateur de cette manifestation. Il faut qu'il y ait un partenariat. Comme vous le dites, c'est une manifestation très importante. Je me suis renseigné sur les autres courses, c'est de partout pareil, il y a moins de cadeaux, moins d'aspects attirants que sur la Virade. C'est pour cela que les autres arrivent à faire les courses, alors que nous cette année, on aura du mal à la faire. Nous n'avons pas dit qu'on l'abandonnait complètement, mais en 2020 et 2021 on l'a arrêté suite à la crise sanitaire, mais cela n'a pas empêché qu'elle reprenne en 2022. Alors on peut s'arrêter en 2024 parce qu'il faudrait tout restructurer et peut-être la reprendre en 2025, c'est aussi un souhait de tout le monde.

Madame CUP : moi j'ai une question technique. Je ne veux surtout pas jeter de l'huile sur le feu, surtout pas. Tout à l'heure monsieur le Maire a dit qu'il y avait 3 raisons pour ne pas participer au vote, être président, trésorier ou secrétaire. Je suis présidente d'une association et je ne veux pas qu'ensuite on aille me le reprocher ou invalider un vote. Est-ce que j'ai dans ce cas interdiction de voter ?

Madame BONNEFOUX : vous n'êtes pas concernée. Votre association ne perçoit pas de subvention. Ça ne pose pas de problème. Vous pouvez voter.

POUR	21
CONTRE	/
ABSTENTIONS	4

Abstentions : M. BOLIMON M. COUSTON Mme ADAM Mme PILLOT

Mouvement en cours de séance : après le vote de la délibération n°2024-04-24 M. Sylvain PENALVA rejoint la séance.

Délibération n°2024-04-25

OBJET : ADOPTION DES REGLEMENTS INTERIEURS RELATIFS AUX SERVICES PERISCOLAIRES (ACCUEILS DU MATIN ET DU SOIR, RESTAURATION, ETUDE SURVEILLÉE), ET AUX ACCUEILS DE LOISIRS (MERCREDIS, SAMEDIS, VACANCES)

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-04-26

OBJET : TARIFS DU SERVICE D'ACCUEIL PERISCOLAIRE APRES L'ETUDE
SURVEILLEE

Pas d'observation.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-04-27

OBJET : CONVENTION D'INTERVENTION FONCIERE A PASSER AVEC LA SAFER

Monsieur CACELLI : quelques informations pour comprendre cette convention. Pour toutes les parcelles de terrain qui se vendent sur les communes en France, il y a une loi qui oblige les notaires à prévenir la SAFER du Département. A la SAFER il y a plusieurs ingénieurs locaux qui supervisent le marché pour éviter les dérives, simplement pour éviter le mitage du territoire. Dans certains pays européens, on peut le voir proche de chez nous, il y a des constructions anarchiques n'importe où. Aujourd'hui, en France, c'est une décision qui a été prise sous le Général de Gaulle, la SAFER sert à maîtriser le foncier, c'est-à-dire à éviter ce mitage, à grouper des zones urbaines pour éviter toute dérive financière et toute dérive de coût pour la collectivité. C'est-à-dire quand il y a du bâti construit de partout, il y a des ramassages de poubelles, l'assainissement, tout cela coûte cher. C'est pour qu'il y ait des cohérences territoriales en France. La SAFER est constituée de techniciens assermentés par l'Etat, dirigée par 2 membres des services fiscaux, parce que l'argent de la SAFER c'est le fisc qui intervient, et il y a des commissions départementales et cantonales et un délégué communal. Toutes ces personnes, en même temps que la mairie sont prévenus de ce qui se passe. La SAFER se réserve le droit d'acquérir des terrains quand elle trouve que la transaction est hors cadre du marché, ou trop basse, ou trop haute, et la qualité du preneur ne correspond pas à l'utilisation qu'il compte en faire. Une enquête est faite, on demande aux commissions leur avis et à partir de là, la SAFER intervient, prévient la mairie. Si la mairie veut acheter le terrain, par exemple qui risque de toucher un bâtiment communal, elle est prioritaire. Je voulais vous expliquer un petit peu ce qui se passe et à quoi sert la SAFER en France. Je fais parti de la commission départementale.

Monsieur PENALVA : merci monsieur CACELLI pour ces précisions. Cela est très intéressant et c'est une très bonne idée pour préserver le tissu agricole. Par contre je trouve que c'est un peu contradictoire avec le fait que vous voulez urbaniser des vignes dans la

colline du Puy, de vouloir préserver d'un côté les installations agricoles, favoriser l'installation, le maintien qui fait notre agriculture au final et d'un autre côté signer des conventions d'urbanisme qui détruisent tout cela.

Monsieur FISCHER : vous faites référence aux parcelles qui sont en face du cimetière, on ne veut rien urbaniser du tout. Là c'est n'importe quoi. On a lancé une étude, pourquoi ? parce que depuis 2017 on n'est pas sur une zone agricole là-bas, c'est identifié comme une zone urbaine AU à urbaniser, on n'a jamais été en zone A depuis des années, là c'est la jonction entre Jonquerettes et St Saturnin. C'est identifié comme une zone de développement urbain de la commune. Nous avons commandé une étude, parce qu'avant d'ouvrir quoi que ce soit, il y a des demandes, les gens ne peuvent pas se loger, d'autres veulent avoir des terrains à bâtir ou autre, donc il faut envisager pour l'avenir. Mais avant d'ouvrir quoi que ce soit, si demain il doit se faire n'importe quoi sur cette parcelle, monsieur le Maire qui est là depuis 75 ans et qui défend son village bec et ongle, ne risque pas de vouloir voir défigurer la colline. C'est pour cela l'utilité d'avoir commandé une étude avec l'EPF pour voir, si demain c'est ouvert, par nous, ou dans le futur par quelqu'un d'autre, qu'est ce qui pourra se faire. On ne veut pas qu'il se fasse n'importe quoi. Aujourd'hui c'est fermé et l'ouverture n'est pas du tout dans les tuyaux. Mais par contre, vous avez souvent tendance à nous reprocher de ne pas avoir de vision à long terme, là nous avons une vision à long terme. Aujourd'hui dans l'état actuel des choses, la volonté des pouvoirs publics, de la pression et la demande de bâti, etc... qu'est ce qu'il va se passer ? Aujourd'hui nous voulons protéger notre zone agricole via cette convention avec la SAFER, via le fait que l'on veuille mettre en zone agricole protégé quasiment tout le territoire agricole de la commune, pour qu'il n'y ait justement pas de mitage, là c'est différent. C'est un secteur qui depuis de nombreuses années est identifié comme étant à urbaniser. Toute la colline de la Graille et le chemin des Piécaous, il y a 30 ans ce n'était que des vignes. Aujourd'hui je pense qu'il y a la moitié de la commune qui habite là-bas et qu'ils sont bien contents d'y habiter. Donc on ne peut pas non plus bloquer l'urbanisation. Mais je suis entièrement d'accord qu'il faut le faire de manière totalement raisonnée en sachant où on va et cela se fait sur différents axes. Voir le développement urbain où il doit se faire. On ne veut pas du tout aller sur les zones agricoles. Là il y a déjà les réseaux et c'est identifié comme étant à urbaniser. Mais encore une fois, ce n'est pas nous qui en avons fait le choix, c'était comme cela en 2017, donc ce n'est pas du tout nouveau. Mais effectivement, aujourd'hui il n'y a plus de terrains constructibles nulle part, je reçois toujours des gens qui sont en recherche de terrain à bâtir, je leur dis, il faut attendre, voir les petites annonces, les divisions parcellaires. Et là effectivement dans le futur ce sera amené à être urbanisé, mais on ne veut pas que ce soit fait n'importe comment. J'ai pu entendre, lire, de-ci, de-là des gens, qui à partir d'une petite information vont broder. On parle de 60 logements locatifs sociaux...

Monsieur PENALVA : c'est ce que vous avez signé.

Monsieur FISCHER : c'est totalement faux.

Monsieur le Maire : mais non on n'a pas signé. Je suis désolé mais je vais prendre la parole.

Monsieur FISCHER : vous êtes trop intelligent pour prendre le public pour des imbéciles. Alors je vais être très clair. Initialement sur le dernier bilan triennal, l'Etat nous imposait de produire 152 logements locatifs sociaux. On ne l'a pas fait. On en a fait exactement 39 sur une période de 3 ans. Donc entre ce qu'impose l'Etat et le réalisé, il est sûr qu'il y a un delta

relativement important. De ce fait, nous avons été déclarés comme commune carencée. On n'est pas les seuls, il y en a de nombreuses. L'écart était relativement important. Donc effectivement on a payé, on nous a punis, puisque l'on est passé à 114 000 € de pénalités, ça a doublé. Ce contrat de mixité sociale, c'est quoi ? Alors effectivement c'est un engagement qui ne nous engage pas plus que l'Etat qui nous dit qu'il faut en faire 152, ça n'engage pas plus, pas moins. C'est totalement faux ce que vous dites. Et dans ce contrat il y a quoi ? Dans ce contrat on affirme uniquement les moyens que l'on est prêt à mettre en place pour arriver à l'objectif fixé. Et de ce fait, vu que l'on montre patte blanche, s'il ne s'en fait pas ce n'est pas forcément parce que l'on bloque la production de logements. Il y a des communes pour lesquelles c'est plus simple : il y a un potentiel foncier qui est beaucoup plus important. Beaucoup de communes ont des réserves foncières, elles sont propriétaires du foncier. Donc demain ils peuvent dire on va voir Grand Delta Habitat, cela se fait, et on comble le retard. Nous ce n'est pas le cas. Nous n'avons pas de réserves foncières. On a très peu de réserves foncières. On a investi, on fait du logement social communal. Et donc dans ce contrat de mixité sociale on a uniquement mis en avant, et on n'a pas été plus loin, que les outils que l'on met aujourd'hui en œuvre pour favoriser cette production-là. Et si vous l'avez lu, c'est-à-dire que l'on met en avant le fait que l'on soit prêt à subventionner, on met le fait que notre PLU est relativement engageant puisque pour toute opération de plus de 3 logements c'est 50% de logements locatifs sociaux, etc... Donc on ne s'est pas plus engagés que cela, mais uniquement sur le fait de mettre ce que l'on pratique déjà depuis 4 ans, de le mettre par écrit, donc cela s'appelle contrat de mixité sociale, ils nous ont dit OK. On a rencontré la DDT, ils nous ont dit d'accord. On continue comme cela, et l'objectif de 152 est passé à 66. Mais ce n'est pas nous qui voulons les faire. C'est l'Etat qui nous les impose. Donc il ne faut pas dire « ils veulent faire » c'est un mensonge, et vous ne me ferez pas croire que ce n'est pas volontaire d'insinuer comme cela « ils veulent faire » on ne veut pas faire. Ils en voulaient 152, on en a fait 39.

Monsieur PENALVA : ... vous avez fait voter...

Monsieur FISCHER : moi je le dis à tout le monde : ce n'est pas vrai. Il faut arrêter le théâtre.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas la peine de vous énerver.

Monsieur FISCHER : je ne peux pas rester calme, on ment délibérément devant tous le monde. Vous êtes trop intelligent pour savoir que vous ne mentez pas. Secundo...

Monsieur PENALVA : vous ne me laissez pas répondre ...

Monsieur FISCHER : je vais continuer, là j'ai expliqué le principe général. Vous me dites « c'est faux, là-bas vous avez signé un contrat de mixité sociale de 66 logements ». Où il est marqué dans le contrat de mixité sociale que les 66 logements étaient localisés sur la colline du Puy ?

Monsieur PENALVA : c'est l'étude de faisabilité que vous avez signée qui prévoit 66 logements.

Monsieur FISCHER : mais non c'est totalement faux.

Monsieur PENALVA : c'est dans le document, je vous fais la lecture puisque visiblement vous ne connaissez pas vos documents. Ce site fait l'objet d'une modification n°2 au PLU,

c'est ce que nous avons voté. Potentiel d'environ 60 logements dont 50% en LLS. L'ouverture à l'urbanisation est envisagée en 3 phases. Donc ça c'est les prescriptions qu'impose le Scot que vous devez respecter, et le PLH du Grand Avignon que vous citez. Ce qui veut dire qu'à partir du moment où vous allez l'ouvrir à l'urbanisation, l'étude de faisabilité se base sur des règles écrites de nouvelles constructions. La faisabilité elle est juste. Ensuite vous dites que ce n'est pas acté, on ne va pas en faire débat, mais quand vous signez le contrat de mixité sociale il y a écrit on s'engage sur un certain nombre d'opérations que vous avez listées.

Monsieur FISCHER : non, on ne s'engage pas, on dit voilà les potentiels...

Monsieur PENALVA : chaque signataire s'engage à mobiliser l'ensemble de ses champs de compétence pour aboutir à une prise en compte du bilan triennal et réaliser les sites déjà identifiés. Il y a la colline du Puy 1^{ère} phase. Donc en fait la faisabilité, elle se fait.

Monsieur FISCHER : mais tout comme depuis 2020, si on avait voulu rentrer dans le rang et être les meilleurs élèves on aurait pu effectivement ouvrir là-bas, ça aurait été bâti. Mais encore faut-il la volonté municipale d'ouvrir ce secteur. On ne veut pas ouvrir. Un potentiel de logements vous savez ce que c'est ? C'est identifié sur un document qui date de 2017. Il n'y a aucune étude dessus. Donc nous en accord avec l'étude, on a bon espoir que ce soit réduit et en tout état de cause, il est hors de question que là-bas il y ait 66 logements.

Monsieur PENALVA : la situation de carence d'aujourd'hui, le Préfet va dire : vous avez un terrain constructible, faites la moitié de ce que la loi prévoit.

Monsieur FISCHER : là vous ne maîtrisez pas.

Madame BONNEFOUX : on est sur la SAFER.

Monsieur PENALVA : juste je réponds à monsieur FISCHER.

Monsieur CACELLI : je finis sur la SAFER. Il y a une grande confusion en France. La SAFER n'intervient que sur les zones agricoles.

Monsieur PENALVA : pourquoi vous ne faites pas un rétro-zonage ? En 2014 après les élections vous avez fait à Gromelle un rétro-zonage pour éviter un projet d'urbanisation. Vous n'êtes même pas cohérents politiquement. Vous l'avez déjà fait en 2014 ?

Monsieur le Maire : qui vous ?

Madame BOUIX : 2014 ce n'est pas notre mandat !

Monsieur PENALVA : mais si, monsieur le Maire n'était pas dans la majorité ?

Madame BOUIX : ce n'était pas les mêmes élus !

Monsieur CACELLI : ça n'a rien à voir.

Monsieur PENALVA : mais si. Les élus de la majorité, madame BONNEFOUX, monsieur MALEN étaient en 2014, et ont dit « quand on gagne les élections ...

Monsieur le Maire : les responsables étaient monsieur Jean FAVIER et monsieur René TRUCCO.

Monsieur PENALVA : je ne suis pas là pour donner des noms. Je suis là pour dire les choses. Dites-moi si c'est faux. Vous avez fait un rétro-zonage sur Gromelle pour dire on ne fait pas de logements on veut de l'agricole. Pourquoi vous ne faites pas pareil à la colline du Puy ?

Monsieur le Maire : parce qu'à l'époque ce n'était pas des logements.

Monsieur PENALVA : ah bon, et le PLU de monsieur GOUDON, ce n'était pas du logement !

Monsieur le Maire : non, c'était une zone artisanale.

Monsieur PENALVA : ah non, c'est le PLU de monsieur GOUDON que vous avez modifié en arrivant au pouvoir.

Monsieur le Maire : c'était une zone artisanale que l'on a passé en zone agricole.

Monsieur PENALVA : mais non, c'est ce qui est écrit sur le PLU de monsieur GOUDON. Ouverture à l'urbanisation...

Madame BONNEFOUX : aujourd'hui ce n'est pas le débat. On est sur la SAFER, on va aller au bout et on va voter.

Monsieur PENALVA : je pense que ce serait bien que l'on fasse un rétro-zonage à la colline du Puy et si on la maintient en zone A, on préserve notre patrimoine viticole, on remet des exploitants, et on préserve à Saint Saturnin ce qui fait son charme.

Monsieur le Maire : il n'y a plus d'exploitants là-bas, c'est en friche.

Monsieur CACELLI : je voudrais finir. Je vais être un petit peu long sur ma réponse. La SAFER n'intervient que sur les zones agricoles. Elle respecte le PLU local dans la France entière. En ce qui concerne la viticulture, le Côte du Rhône banalisé, c'est ce que fait Morières les Avignon, ça se vend 80 € l'hectolitre. Il y a le contingent des Côtes du Rhône. Aujourd'hui chaque viticulteur qui fait du Côte du Rhône perd 1 500 € par an et par hectare en travaillant. Je ne suis pas viticulteur, je n'ai pas de vignes.

Monsieur PENALVA : je suis d'accord, monsieur CACELLI. Vous avez entièrement raison, c'est pour cela que je pense que le secteur du Puy devrait être remis en zone A pour le préserver. Vous l'avez déjà fait à la colline de la Graille : vous avez acheté une parcelle pour garder la vigne. Pourquoi on ne fait pas ça à la colline du Puy ? D'une colline à l'autre ce n'est pas la même chose.

Madame BONNEFOUX : on va y penser.

Monsieur CACELLI : sur la colline du Puy, il n'y a plus rien.

Monsieur PENALVA : mais c'est dommage, pourquoi on laisse ça...

Monsieur le Maire : parce qu'à la colline de la Graille il doit y avoir 500 m², à la colline du Puy il y a 4 hectares et demi.

Monsieur PENALVA : et alors ?

Monsieur le Maire : vous allez les acheter vous les 4 hectares et demi ?

Monsieur PENALVA : la SAFER ne peut pas y remettre un exploitant dessus ? On a une convention pour permettre...

Monsieur le Maire : il n'y a plus d'exploitant, il n'y a plus rien. Les propriétaires veulent vendre.

Monsieur PENALVA : c'est à elle de trouver.

Monsieur CACELLI : ça ne se passe pas comme cela à la SAFER. La commission départementale fait préemption avec achat SAFER, c'est très rare dans le département de sauver l'exploitation.

Monsieur PENALVA : je suis d'accord, mais il faut se battre. Là vous ouvrez les vannes de l'urbanisation.

Monsieur FISCHER : les vannes de l'urbanisation ! Là où vous habitez, heureusement qu'un jour ça été ouvert à l'urbanisation.

Monsieur PENALVA : mais aujourd'hui on fait machine arrière.

Monsieur FISCHER : mais on ne fait pas machine arrière. Ça fait des années qu'il y a zéro terrain à bâtir. Il n'y en aura pas plus demain, parce que, encore une fois, vous n'avez pas compris, cette zone reste fermée. On fait une modification du PLU, on ne l'ouvre pas, ce n'est pas pour rien.

Madame BONNEFOUX : ce débat nous l'avons eu à plusieurs reprises. Là maintenant il faut arrêter.

Monsieur PENALVA : on signe un contrat d'ouverture à l'urbanisation, on ne le respecte pas. C'est magique ! C'est exceptionnel.

Madame BONNEFOUX : on va passer au vote monsieur CACELLI.

Monsieur PENALVA : vous vous targuez dans la majorité de faire des choses, assumez les choses...

Monsieur le Maire : parce qu'on ne les assume pas monsieur PENALVA ! Vous n'avez pas honte de dire ça ?

Monsieur PENALVA : vous signez des choses que vous ne respectez pas. Vous ne vous engagez pas sur ça.

Monsieur le Maire : moi il y a 70 ans que je les assume les choses.

Monsieur PENALVA : ce n'est pas contre vous. Ce n'est pas personnel. C'est sur les décisions que vous prenez.

Monsieur le Maire : si c'est personnel.

Monsieur PENALVA : mais non.

Madame BONNEFOUX : s'il vous plaît, on va passer au vote pour la SAFER.

Monsieur PENALVA : pas de jugement de valeur sur ma personne, restez sur les dossiers, ça ira très bien.

Monsieur le Maire : je n'ai pas d'ordre à recevoir de vous.

Monsieur PENALVA : vous n'avez pas à me juger personnellement.

Monsieur le Maire : vous avez le respect de l'âge, monsieur PENALVA, chose que vous ne faites pas.

Monsieur PENALVA : mais vous aussi. La valeur n'attend pas le nombre des années.

Monsieur le Maire : respectez-moi d'abord.

Monsieur PENALVA : mais respectez-moi aussi, je ne vous mets pas en cause personnellement. Ce petit jeune, qu'est-ce que ça veut dire !

Monsieur le Maire : il y a deux générations d'écart.

Monsieur PENALVA : et alors ? Moi je vous respecte.

Monsieur le Maire : ah oui.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-04-28

OBJET : ACQUISITION D'EQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION SUD DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « REGION SUD, LA REGION SURE »

Monsieur PENALVA : est-ce que c'est en lien avec la gendarmerie ? Est-ce qu'ils auront une connexion ?

Monsieur FISCHER : non. Ils continueront d'échanger par téléphone. Il n'y aura pas de connexion avec la gendarmerie.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Délibération n°2024-04-29

OBJET : COMMANDE PUBLIQUE – MARCHES PUBLICS – GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACQUISITION ET LA LIVRAISON DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES – APPROBATION DE LA CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES ET DESIGNATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Monsieur PENALVA : juste une remarque. Dans la délibération il est fait référence à un code qui n'existe plus. Le code des marchés publics n'existe plus depuis 2018. C'est juste pour information.

Monsieur BOLIMON : juste rappeler le montant que cela représente.

Monsieur le Maire : pour le lot papier, environ 1 300 €. Pour les frais de fournitures cela représente 7 000 € et pour le consommable informatique environ 2 200 €.

Monsieur BOLIMON : ce n'est pas grand-chose.

POUR	26
CONTRE	/
ABSTENTION	/

Monsieur le Maire : les délibérations étant terminées, on peut passer aux questions diverses, s'il y en a.

Monsieur BOLIMON : je voulais prendre la parole monsieur le Maire sur différents sujets. J'écoutais la discussion que vous avez eue tout à l'heure, autour de tout ce qui est Urbanisation. On peut observer que c'est un vrai sujet d'inquiétude, parfois d'incompréhension, parfois de non culture aussi du sujet, et cela fait débat systématiquement. Je me souviens effectivement de la campagne de 2014 qui avait été une campagne exécrable. J'avais, d'ailleurs, eu une grande discussion avec monsieur COUSTON à ce sujet. J'avais décidé, en ce qui me concerne, de m'engager, sous couvert que l'on tienne une campagne propre et que ça ne tombe pas dans les coups bas inutiles, de combats de coqs. Cela m'avait assez marqué en tant que citoyen, tout ce que les deux groupes de l'époque s'étaient envoyés à travers la tête. J'ai quelques inquiétudes sur la campagne qui arrive et je pense qu'il va falloir un peu anticiper quand même les discussions, essayer d'apaiser tout cela. Concernant l'urbanisation, qui va être de plus en plus complexe. Il ne s'agit pas juste de dire, ce que j'entends et que je défends aussi, « il ne faut pas urbaniser plus la colline ». A première réflexion, et c'est ce que monsieur FISCHER soulignait, les collines sont déjà urbanisées. Les choses ont été faites avant. J'ai toujours la crainte que certains qui habitent ces collines viennent en rajouter alors qu'ils y sont eux-mêmes. Donc cela me questionne. On va faire face aussi à la loi zéro artificialisation, qui est mise en place depuis 2021, et le vrai sujet quand on regarde la carte c'est « peut-on continuer à construire des logements sur St Saturnin alors qu'il ne reste plus grand-chose ? ». C'est une discussion que l'on a eue avec monsieur FISCHER et cela doit nous interroger collectivement.

Monsieur le Maire : déjà la colline du Puy n'est pas dans ce périmètre.

Monsieur BOLIMON : Oui je sais. Le sujet n'est pas de revenir sur la colline du Puy mais je pense que c'est un vrai sujet et ce doit être amené, expliqué aux citoyens. La prochaine

étape, compte tenu de tout ce qui se met en place, va être une augmentation du nombre d'étages sur nos maisons, pour pouvoir accueillir de nouvelles personnes. Ça va être un changement. Vous avez raison, monsieur PENALVA, lorsque l'on regarde la colline du Puy, le sujet qu'il y a derrière est « est-ce que l'on peut faire 30, 60 logements à tel endroit ? » On peut aussi s'interroger sur le projet résidence séniors de la majorité à un autre endroit avec une trentaine de logements. Voilà ça interpelle et moi je suis plutôt favorable à ce qu'il y ait des études pour nous démontrer justement tout ce que ça va engendrer, et ensuite pour porter un avis favorable ou défavorable. C'est pour cela aussi que sur le vote qui a été signalé dans le dernier St Sat Infos, on avait voté pour, parce qu'il me semble qu'il faut faire d'abord des études pour avoir des éléments sur lesquels pouvoir s'appuyer et revendiquer. Enfin derrière tout cela, il y a la question des citoyens, et des débats avec les citoyens. Je pense que sur ce sujet, il serait intéressant de créer une soirée dédiée à cette thématique pour évoquer ces sujets. Je sais la complexité, monsieur le Maire de faire venir les citoyens sur ce type de sujet, mais lorsque l'on voit ce que cela attise comme interactions cela mériterait quand même, d'avoir une réflexion commune, ne serait-ce que pour expliquer les choses. Dans cette logique je lance donc l'idée que l'on puisse ouvrir un vrai débat, une vraie discussion. Si ce n'est pas un débat à la Pastourelle, cela peut être via d'autres moyens de communication mais pour que chacun des citoyens se sente concerné. La culture c'est important, il faut se renseigner sur les choses avant d'avoir un avis sur tout. Dans cette logique-là, je voulais rebondir aussi sur les précédentes propositions de monsieur PENALVA permettant d'engager plus les citoyens. J'ai deux, trois éléments à partager autour de cela et aussi en réponse. La première est que je trouve que l'on commence à être un peu à l'étroit ici, et je suis assez favorable à ce que l'on puisse retourner à la Pastourelle. Je sais ce que cela nécessite une obligation légale vis-à-vis de la Préfecture, mais je pense que ça vaudrait le coup pour peut-être accueillir encore plus de citoyens. Le deuxième élément que je ferais en proposition, il me semble, mais je ne suis pas spécialiste juridique, c'est la possibilité de pouvoir donner à la fin d'un conseil municipal la parole aux citoyens qui sont présents dans la salle. Je trouve que c'est intéressant que quand les citoyens se déplacent, on puisse les entendre aussi, que cela ne soit pas juste de l'écoute. Il faut que cela soit aussi de la participation. La troisième chose en proposition, c'est que je suis très favorable à ce que l'on remette des commissions thématiques, tel que cela l'avait été au début du mandat, et qui avaient été supprimées pour pleins de raisons, je ne vais pas revenir là-dessus. Je pense qu'il serait intéressant sur des sujets clés de mettre des commissions en place et d'avoir des discussions avant le conseil, sur le fond. Quatrième chose, et là je vais répondre à monsieur PENALVA sur sa demande de visio, oui moi aussi, je suis assez favorable à la visio pour les commissions, à la visio pour les réunions de travail. Parce qu'on est en 2024 et dans un monde moderne, cela semble logique que l'on puisse donner la possibilité à l'ensemble des élus de participer. A l'inverse, je suis pour ma part, complètement contre le fait de filmer les conseils municipaux et je vais expliquer pourquoi. Vous allez me voir venir, parce que c'est en lien avec tout ce que je viens d'exprimer. Il y a des expérimentations. Avignon le fait. On parle toujours de démocratie participative. Moi je ne suis pas du tout convaincu que les réseaux sociaux soient le meilleur outil de démocratie participative, parce que l'on a tous un avis sur tout, et qu'il est facile de le donner comme ça mais sans savoir. Moi, je suis plutôt favorable à ce que les citoyens viennent et débattent avec nous de tous les sujets. Par contre, filmer pour filmer, cela n'a aucun intérêt. Je suis allé regarder le résultat de ce qui avait été filmé au niveau des conseils d'Avignon. Cela part dans des commentaires qui n'ont pas de sens, qui ne reposent sur rien, juste le plaisir d'exprimer un avis. Je souhaite ouvrir le débat sur ces propositions.

Monsieur le Maire : oui, bien sûr il y a des règlements. Tout règlement est sujet peut-être à changer, maintenant est-ce que c'est bien, est-ce que ce n'est pas bien ? Il faut y regarder d'un peu plus près. Depuis des années et des années c'est comme cela. On a suivi la

tendance. Par contre, je ne sais pas si sur le plan national, les conseils municipaux donnent droit à la parole au public.

Monsieur BOLIMON : à regarder et à étudier avec monsieur PESENTI, il me semble que c'est possible.

Monsieur le Maire : je ne sais pas si cela se fait. A ma connaissance je n'en ai pas entendu parler. J'ai toujours entendu que l'on pouvait assister à des conseils municipaux sans prise de parole. C'est peut-être un changement à faire.

Monsieur BOLIMON : interdiction de prendre la parole pendant le conseil municipal. Une fois qu'il est terminé, que vous avez clôturé, je pense que vous avez le droit et la possibilité d'ouvrir la discussion avec les personnes présentes. S'il y a des réactions par exemple sur les discussions que l'on peut avoir.

Monsieur le Maire : vous savez, la dernière fois que l'on a fait une réunion publique, c'était pour le chemin du lion d'or, les gens se sont presque battus entre eux. Petit à petit ils se sont disputés entre eux et ça a dégénéré. Par contre, ce qu'il y a de sûr, c'est que chaque fois que l'on a fait un projet on a invité les riverains à une réunion publique. Cela, personne ne peut nous le reprocher.

Monsieur BOLIMON : absolument et je vous en remercie.

Monsieur le Maire : et ça n'a pas été dans toutes les municipalités précédentes. Mais on a un petit peu ouvert la porte. Après vous dites que sur certaines choses vous êtes d'accord, sur d'autres non, chacun a sa façon de parler, et de s'exprimer. Moi je n'ai jamais fermé la porte à qui que ce soit.

Monsieur BOLIMON : je le sais monsieur le Maire. Je dis juste qu'à un moment si on veut un débat, il faut ouvrir d'autres possibilités.

Monsieur le Maire : je n'ai jamais fermé la porte à qui que ce soit, et d'ailleurs ma porte est toujours grande ouverte, vient qui veut, quand il veut. Après pourquoi ne pas repenser le règlement ? Il y a des choses qui sont bien, et peut-être d'autres moins bien, vous savez le parfait ça n'existe pas.

Monsieur BOLIMON : ce n'est pas moi qui vais vous dire le contraire avec tout ce que j'ai exprimé tout à l'heure.

Monsieur le Maire : on fait des choses qui sont bien, d'autre moins bien. C'est peut-être en fonction de la pensée de chacun qui fait que les choses sont bien vues d'un côté, mal vues d'un autre. De toute façon, chaque fois qu'il y a une décision à prendre, elle ne peut pas faire l'unanimité. On essaie de la prendre en fonction de la majorité.

Monsieur BOLIMON : on est complètement d'accord. Après, le débat doit avoir lieu, mais j'invite chacun à rester dans le raisonnable. On est un petit village, on n'est pas une grosse commune, et je pense effectivement à la notion de respect, de part et d'autre. Je ne suis ni pour un camp, ni pour l'autre, je vois juste du conflit, je vois juste des mots qui volent, je lis aussi des choses. Je suis parfois triste de ce que je lis sur les réseaux sociaux, dans le dernier St Sat mag. Nous, on essaie de prendre des sujets et d'avoir des idées de fond qui peuvent être débattues. On peut être d'accord ou pas d'accord. Mais après, les invectives je pense que malheureusement cela ne mène à rien.

Je pense que l'on a un devoir en tant qu'élus et c'est peut-être le dernier message que je voulais redire ce soir. A savoir, veillons à garder un peu de calme entre nos citoyens, parce que le débat oui, et vous nous retrouverez toujours pour débattre, mais par contre le conflit,

franchement je suis dépité de tout ce que je vois au quotidien. On nous explique que c'est la vie, que c'est comme ça, que l'homme est un loup pour l'homme, etc... Le problème en tant qu'élu est que si on commence nous même à montrer le mauvais exemple tout est fini. Je pense que la situation qui arrive dans ce pays est la faute de tous les élus nationaux, quel que soit le parti, qui partent tous dans une forme d'extrême. Je pense que les illustrations du passé devraient nous suffire et la mémoire devrait faire en sorte que l'on évite d'aller à nouveau dans ce type d'extrêmes. Monsieur FISCHER, vous soufflez peut-être, mais c'est la réalité. Quand on est sur la seule logique d'invectives, c'est le début de la haine. Si, c'est une réalité. C'est le début de la haine.

Monsieur FISCHER : vous n'allez pas comparer 1939 au débat politique qui se passe aujourd'hui au conseil municipal à St Saturnin ?

Monsieur BOLIMON : je dis juste que c'est le début. C'est ce qui amène tout le désordre au niveau national et dans ces débats...

Monsieur FISCHER : autant il y a beaucoup de choses que je partage, mais là aller ramener les heures sombres de notre histoire pour des choses comme celles-là.

Monsieur BOLIMON : et bien je pense que ça démarre là. Mais vous avez le droit de ne pas être d'accord avec moi. On en reparlera dans quelques années, en souhaitant évidemment que le calme revienne partout. La mémoire c'est important quand même, monsieur FISCHER vous êtes d'accord avec moi ?

Monsieur FISCHER : oui.

Monsieur PENALVA : une petite réaction. Pour le coup je vais être d'accord avec Lionel FISCHER, comme quoi vous voyez parfois le débat n'empêche pas d'être d'accord...

Monsieur BOLIMON : mon meilleur rêve est que vous arriviez à faire une liste unique, et alors là on aura gagné quelque chose. On fait ce pari, faites une liste unique et je vous applaudirai des deux mains pour la prochaine mandature.

Monsieur PENALVA : sur les réseaux sociaux, sur les dérives, je pense qu'aujourd'hui, dans notre village surtout, certains groupes de réseaux sociaux sont un vecteur formidable d'information et de partage. Et je trouve que l'on ne peut pas mettre tout dans le même panier, en disant que dans les réseaux sociaux tout est mauvais. Je pense qu'il y a aussi des initiatives de citoyens d'informer, tout le monde peut partager, tout le monde peut parler du village, etc... et je trouve que c'est un vecteur formidable d'information et de lien social.

Monsieur BOLIMON : vous avez dit « informer » et bien on est d'accord, tant que c'est de l'information je vous suivrai sur tout. Si ce n'est pas de l'information qui n'est pas complète et que c'est de la désinformation ça par contre vous me trouverez toujours sur votre chemin.

Monsieur PENALVA : monsieur le Maire, juste une question et ce sera la dernière. A St Sat Environnement vous avez annoncé la mise en arrêt de la déviation de la route d'Entraigues, j'ai découvert cela à l'assemblée générale.

Monsieur le Maire : je n'ai pas dit la mise en arrêt

Monsieur PENALVA : ni arrêté, ni continué...

Monsieur le Maire : j'ai dit que ce sujet était reporté.

Monsieur PENALVA : du coup, je l'ai découvert là, alors que l'on a été sollicité pour prendre une délibération, faire une enquête publique, etc... ça m'a un peu désolé...

Monsieur le Maire : il y a eu une enquête publique où il y a eu un avis favorable du commissaire enquêteur mais sous certaines conditions. C'est pour cela que pour le moment on a décidé de le surseoir et attendre d'avoir d'autres informations que celles que nous avons maintenant.

Monsieur PENALVA : quels sont les éléments aujourd'hui qui bloquent la prise d'une décision ?

Monsieur le Maire : disons que sur le giratoire, un jour ou l'autre il se fera, mais ce qu'il y a de sûr c'est qu'il ne se fera pas dans ce mandat. Ce projet est lié à ce giratoire. Il y a des informations qui sont arrivées et cela demande un peu plus d'approfondissement du sujet. Mais je n'ai pas dit ni que l'on allait le faire ni que c'était arrêté. D'abord il faut quand même bien se dire que ce n'est pas un projet communal. C'est un projet personnel, de propriétaire. Nous nous avons juste le fait de dire on va déclasser cette voie pour en mettre une autre, c'est tout. Mais le projet ce n'est pas nous qui le ferons.

Monsieur PENALVA : avec une convention de travaux avec le propriétaire ?

Monsieur le Maire : ou bien sûr. Mais nous ne sommes pas à l'initiative de ce projet, et cela demande un temps de réflexion.

Monsieur PENALVA : si j'entends bien c'est reporté à des horizons plus favorables, on va dire financièrement...

Monsieur le Maire : non ce n'est pas financièrement. Parce que nous ne finançons pas, c'est le propriétaire qui finance. C'est une question d'environnement, c'est une question de savoir ce qui va se passer une fois que la voie aura été rétrocedée. Il y a des points en attente.

Monsieur PENALVA : je vous pose la question parce que nous avons engagé 6 000 € de frais administratifs pour un projet remis à plus tard

Monsieur le Maire : mais si c'est reporté, de toute façon tout n'est jamais perdu quand on fait des aménagements. Je n'ai pas dit qu'on l'arrêtait, j'ai dit reportait. C'est une question à débattre avec le propriétaire pour lui demander quelques renseignements complémentaires. Peut-être que ça se fera cette année, ou l'année prochaine. Peut-être que ça ne se fera pas de ce mandat. Il y a trop d'incertitudes qui sont arrivées.

Monsieur le Maire : s'il n'y a pas d'autres questions nous allons clôturer le débat. Merci pour votre participation, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée.

La séance est levée à 20 heures 45.

SIGNATURES

MONSIEUR LE MAIRE

SERGE MALEN

SECRETAIRE DE SEANCE

JOSIANE COSTE